



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62982

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le problème de la prise en charge des personnes en état végétatif persistant. A la suite de son assemblée générale de mars 2001, l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens (UNAFTC) souligne la nécessité de publier avant l'été 2001 un décret disposant que la prise en charge des traumatisés crâniens en état végétatif persistant relève de l'assurance maladie, et de transmettre aux directeurs des agences régionales d'hospitalisation (ARH) et des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) des directives pour la création de lits d'éveil du coma ainsi que pour l'élaboration d'un plan de restructuration des centres de médecine physique de réadaptation pour une prise en charge spécifique des traumatisés crâniens. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner aux demandes de l'UNAFTC.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62982

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3650